

Référence : C.N.966.2013.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO
DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

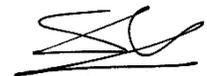
CORRECTIONS DU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS DE L'AMENDEMENT À L'ANNEXE B DU
PROTOCOLE DE KYOTO

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 6 novembre 2013, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objection aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte original de l'amendement (version chinois) qui ont été circulés par la notification dépositaire C.N. 491.2013.TREATIES-XXVII.7.c du 7 août 2013.¹

..... Le procès-verbal de rectification est transmis en annexe.

Le 27 novembre 2013



¹ Voir corrections supplémentaires au texte chinois dans la notification dépositaire C.N.967.2013.TREATIES-XXVII-7-c du 27 novembre 2013 (Corrections du texte authentique chinois de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



DOHA AMENDMENT TO THE KYOTO PROTOCOL,
ADOPTED AT DOHA, 8 DECEMBER 2012

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE
KYOTO, ADOPTÉ À DOHA LE 8 DÉCEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
OF THE ORIGINAL OF THE PROTOCOL

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
DE L'ORIGINAL DU PROTOCOLE

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the Doha Amendment to the Kyoto Protocol, adopted at Doha on 8 December 2012 (Amendment),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, adoptée à Doha le 8 Décembre 2012 (Amendement),

WHEREAS the Chinese authentic text of the Amendment contains certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte authentique de l'Amendement contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of corrections has been communicated to all interested States by depositary notification C.N.491.2013.TREATIES-XXVII-7-c of 7 August 2013,

CONSIDÉRANT que la proposition de corrections correspondante a été communiquée à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.491.2013.TREATIES-XXVII-7-C du 7 août 2013,

WHEREAS by 6 November 2013, the date on which the period specified for the notification of objection to the proposal of corrections expired, no objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 6 novembre 2013, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objection aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required corrections as indicated in the above notification to be effected to the original text of the Amendment (Chinese authentic text) as corrected by Procès-Verbal of 27 November 2013, attached to C.N.967.2013.TREATIES-XXVII-7-c.

A FAIT PROCÉDER aux corrections indiquées dans la notification précitée dans le texte original de l'Amendement (texte authentique chinois) tel que corrigé par Procès-Verbal du 27 novembre 2013, joint au C. N. 967. 2013.TREATIES-XXVII-7-c.

IN WITNESS WHEREOF, I, Stephen Mathias, Assistant Secretary-General, in charge of the Office of Legal Affairs, have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous, Stephen Mathias, Le Sous-Secrétaire général, chargé du Bureau des affaires juridiques, avons signé le présent procès-verbal.

Done at the Headquarters of the United Nations, New York, on 27 November 2013.

Fait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 27 novembre 2013.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Mathias'.

Stephen Mathias